MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO AUPRES DES NATIONS UNIES

47ème session de la Commission de la Population et du Développement

Déclaration de la République Démocratique du Congo
présentée par

M. Mangalu Mobhe Agbada

New York, le 10 avril 2014
(A vérifier à l'audition)

Monsieur le Président,

Permettez-moi, avant tout, de vous adresser, au nom de ma délégation, mes sincères félicitations pour votre élection à la Présidence de la quarante-septième session de la Commission de la Population et du Développement. Les mêmes félicitations s'adressent aussi aux autres membres de votre Bureau. Je suis convaincu que, avec votre expérience et votre savoir faire, vous mènerez nos travaux vers des délibérations fructueuses. Pour ce faire, je voudrais vous assurer de la pleine collaboration de la délégation de la République Démocratique du Congo.

Permettez-moi également d'exprimer les remerciements de ma délégation au Secrétaire Général, **S.E. Monsieur Ban Ki-moon**, pour ses deux rapports présentés à cette importante session de la Commission sur la population et le développement, laquelle se tient exactement vingt ans après la CIPD au Caire en 1994.

Ma Délégation souscrit aux déclarations qui ont été faites par les distingués représentants de la Bolivie et du Kenya, au nom respectivement du Groupe de 77 et de la Chine, et du Groupe Africain.

Monsieur le Président,

La 47ème session de la Commission sur la Population et le Développement est une session charnière entre le passé et le futur, ce qui lui confère toute l'importance qu'on lui reconnait. En effet, la présente session, non seulement est consacrée à l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'action de la CIPD, mais également offre l'opportunité d'ajuster notre action commune en faveur du développement des populations, notamment en veillant à ce que soient intégrés, dans l'agenda du développement pour l'après 2015, les nouveaux défis en matière de gestion des populations. En ce sens, elle est une occasion de faire progresser nos efforts pour améliorer les conditions de vie de nos populations dans l'équité et la dignité et d'assurer une croissance économique soutenue et un développement durable.

Cela étant, la République Démocratique du Congo reconnait que beaucoup de travail a été fait pour produire, conformément à la résolution 65/234 de l'Assemblée Générale sur le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action au-delà de 2014, un rapport sur la revue. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour saluer ce rapport, lequel présente, d'une manière globale, les moyens de renforcer les capacités et les résiliences individuelles afin d'assurer le bien-être de tous les habitants et parvenir à un développement durable.

Pour mon pays, l'approche analytique basée sur les droits humains ainsi que sur l'égalité et la dignité humaines du rapport est une voie qui conduit vers le développement durable. L'accent mis sur l'accroissement de la richesse et les inégalités de revenus, sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, sur la nécessité de l'apprentissage continu et sur le renforcement des capacités humaines, en particulier pour les jeunes ; sur la lutte contre les inégalités en matière d'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris par le renforcement des systèmes de santé, à la fois dans les zones rurales et urbaines, ont des implications importantes sur la politique de développement.

C'est dans cette perspective que la République Démocratique a entrepris la révision de son code de famille pour accorder aux filles et aux femmes les mêmes chances que les garçons et les hommes. Ce code supprime notamment l'autorisation maritale afin de travailler pour les femmes mariées et relève l'âge nubile de filles à 18 ans au lieu de 16 ans. Pour assurer l'autonomisation de la femme et améliorer sa participation politique, des mesures spéciales ont été prises, notamment l'instauration d'une parité homme et femme dans toutes les institutions politiques, l'attribution de certains quotas électoraux réservés uniquement aux femmes. L'accès à la santé sexuelle et reproductive a également été amélioré. En effet, pour la première fois depuis plusieurs décennies, le Gouvernement a créé une ligne budgétaire spéciale dédiée à l'achat des contraceptifs et d'autres commodités. Un programme spécifique sur la santé reproductive dédié aux jeunes fonctionne également. La planification familiale a été ainsi élevée au rang de priorité nationale.

Monsieur le Président,

Victime de guerre à répétition et de ses lourdes conséquences depuis un peu plus de deux décennies, la République Démocratique du Congo se réjouit que l'agenda de la CIPD ait pris en compte les questions de respect de droits humains, notamment la protection de la dignité et du respect des femmes victimes de violences sexuelles et celles basées sur le genre. C'est dans ce cadre qu'a été promulguée une loi spécifique sur la lutte contre les violences faites à la jeune fille et à la femme, notamment les violences sexuelles. Ces violences sont désormais élevées au rang des crimes et les sanctions y afférentes ont été renforcées allant jusqu'à la condamnation à perpétuité pour des actes de viol dans certains cas.

Ma délégation exprime sa satisfaction de voir le rapport mettre en évidence le besoin de disposer des données démographiques nécessaires pour la planification du développement socio-économique. Etant donné que le dernier recensement en RDC remonte à plus de 30 ans, le partenariat que recommande la CIPD en cette matière ne pourra qu'être bénéfique à mon pays. A cette fin, le Gouvernement a mis en place le Bureau Central de Recensement dont la mission consiste à préparer le prochain recensement. Actuellement, ce Bureau prépare activement la phase de la cartographie dont le lancement est imminent.

Par ailleurs, il est important de le mentionner, le devenir de la jeunesse et de l'ensemble de l'humanité dépend des investissements sociaux d'aujourd'hui. C'est ainsi que, en République Démocratique du Congo, le Gouvernement a entrepris un vaste programme de construction et de réhabilitation des infrastructures scolaires, tant au niveau du primaire qu'a ceux du secondaire et du supérieur. La gratuité de l'enseignement fondamental est aussi l'un de piliers de ces actions. De nouvelles infrastructures hospitalières sont également en train d'être construites sur toute l'étendue du pays. Un vaste programme de création d'emplois pour les jeunes est également en cours d'exécution.

Monsieur le Président,

La diversification de plus en plus grande des structures de ménages et de mode de vie nous impose de planifier et de construire des villes durables et de renforcer les

liens ville-campagne. L'impact de la dynamique de la population sur les niveaux micro et macro nécessite également l'intégration de la dynamique de la population dans la planification du développement, tant au niveau national et régional qu'international. Dans ce sens, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a entrepris un vaste programme de revitalisation du milieu rural en finançant des campagnes agricoles et en améliorant les routes de dessertes agricoles.

Pour terminer, et de l'avis de ma délégation, les défis de développement auxquels nous sommes confrontés exigent une participation systématique de toutes les parties prenantes dans l'élaboration de réponses. Pour mon pays, ces défis requièrent un partenariat mondial, sous le leadership des Nations Unies, afin de les relever et pour la mise en œuvre effective du Programme d'action de la CIPD.

Monsieur le Président,

Je vous remercie.